

Dossier USR EST « projet d'évolution des activités de l'agence Immobilier, Informatique et téléphonie »



En amont de la réunion, les membres CGT ont demandé à la direction de reporter le dossier sur La réorganisation de l'Agence Immobilier, Informatique et Téléphonie.

En effet, pour les membres CGT, ce dossier est incomplet et il n'est pas possible en l'état de répondre aux questions du personnel. De plus, ce projet ne respecte pas « l'accord sur le processus de concertation et les mesures d'accompagnement des réorganisations à ERDF » de 2010. Il n'y a pas eu de concertation avec les OS locales et les membres du Comité en amont de la présentation du projet en IRP . De plus, ce dossier n'aborde pas les mesures d'accompagnements collectives et individuelles mises en place pour les agents impactés.

La direction estime quant à elle que le dialogue social a eu lieu et ne souhaite pas reporter le dossier. Le projet est présenté pour information et la direction s'engage à le faire évoluer en fonction des remontées des OS. La version finale pour avis sera présentée au prochain CE de novembre .

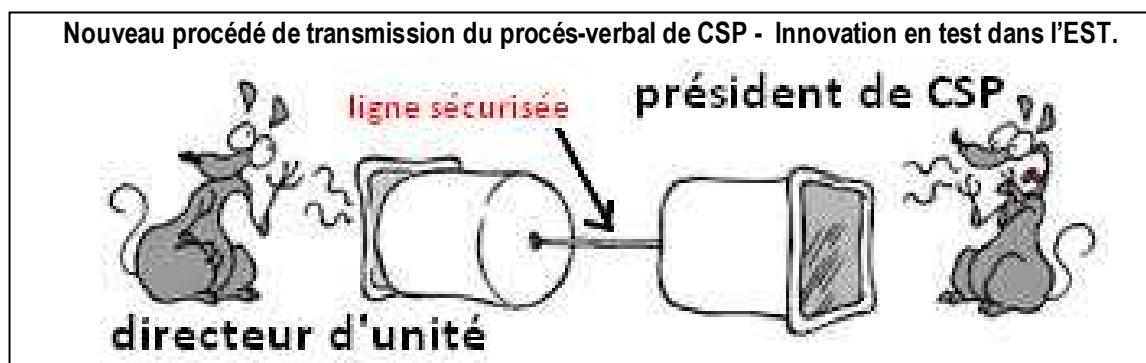
La CGT s'engage à rencontrer le personnel, à porter leurs attentes, leurs problématiques personnelles et collectives à la direction avant le projet final.

Déclaration de la CGT au sujet du non respect du Statut du Personnel des IEG en CSP entraînant le licenciement d'un agent de l'UCF Lorraine.

Après concertation avec les autres organisations syndicales, la CGT a proposé cette déclaration :

« Monsieur Le Président,

Le 21 septembre dernier, la direction de l'UCF Lorraine a consulté la CSP EST 3 au sujet de la rupture de stage d'un agent embauché le 9 novembre 2015. Le 5 octobre, alors que le secrétaire de séance récupérait seulement le PV de séance, le directeur de l'unité notifiait la rupture de son stage statutaire à l'agent. Aucun procès verbal n'ayant été produit par le secrétaire ni validé par les membres de la commission, on se demande bien sur quel avis formulé par la CSP le directeur d'unité s'est prononcé.



Pour le personnel et les membres représentants, il s'agit d'un acte déloyal et d'une erreur de procédure qui remet en cause en l'état le statut du personnel.

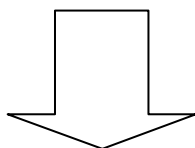
Par conséquent, les membres CGT au CE UCF USR EST demandent le respect des procédures et au directeur d'unité de surseoir à sa décision .

Aussi, dans l'attente d'une réponse favorable et pour marquer le mécontentement du personnel, les membres CGT du Comité refusent de siéger en séance. »

Seule la CGT quitte la séance...



Besoin d'aide ?



Vos élus CGT et CGT UFICT au CE UCF USR EST

Pietro FALLETTA ☎ 06 50 23 70 88 – Stéphane LAURENT ☎ 06 66 65 13 06 - José ARDURA ☎ 06 67 37 70 18
Sabrina MONCHABLON ☎ 06 70 96 58 11 – Didier LETT ☎ 06 68 22 90 94 – Olivier MOTTON ☎ 06 52 20 48 08
Nino PRESUTTI ☎ 06 60 76 51 00 -- RS CGT au CE : Pascal DAVAL ☎ 06 59 49 99 23